

Article original

Patrimoine culturel, vecteur d'un développement : le cas du Tchad

PONARI Nembondé

Université de Sarh

Tel : +(235) 66361230/99487102.

Adresse mail : ponanembonde@gmail.com

Article soumis le 02/02/2022 et accepté 15/06/2022

Résumé : Situé au cœur du continent africain, le Tchad a été un carrefour où découlait la civilisation par la Nubie. Traversé par la voie transsaharienne, de nombreux marchands ont sillonné toute la partie septentrionale occasionnant la naissance de certains royaumes sahéliens. Le lac Tchad avec son écosystème a été aussi un pôle d'attraction de nombreuses populations qui y vivaient depuis la nuit des temps. Le Tchad dispose d'une variété de sites historiques, archéologiques et paléontologiques qui sont moins valorisés. Non seulement mal valorisés, ils ne sont pas protégés, ni conservés. Or ces sites sont un patrimoine culturel et national d'un pays dont la protection et la conservation se posent avec acuité. Pourtant, étant un patrimoine, ils constituent un levier de développement, un flux touristique et un moyen de diffusion et d'éducation de la postérité pour une cohésion sociale.

Mots clés : Archéologie, Culture, Education, Patrimoine, Protection, Valorisation.

Abstract : Located in the heart of the African continent, Chad was a crossroads where civilisation flowed through Nubia. Crossed by the trans-Saharan route, many merchants criss-crossed the entire northern part, giving rise to certain Sahelian kingdoms. Lake Chad with its ecosystem has also been a pole of attraction for many populations who have lived there since the dawn of time. Chad has a variety of historical, archaeological and palaeontological sites that are less valued. Not only are they poorly developed, they are not protected or conserved. Yet these sites are the cultural and national heritage of a country whose protection and conservation are of great concern. However, being a heritage, they constitute a lever of development, a tourist flow and a means of diffusion and education of the posterity for a social cohesion

Key words: Archaeology, Culture, Education, Heritage, Protection, Valorisation.

Introduction

Le Tchad est un pays continental qui se situe au cœur de l'Afrique. Sa superficie est de 1284000 km² (<http://www.elwatan.com>; Thiery Tillet, 1983, p.17). Carrefour historique, il fait frontière avec la Nubie (actuel Soudan), où découlait la civilisation via le Nil, d'une part et d'autre part, traversé par la voie transsaharienne, de nombreux marchands de tout bord y étaient dans la zone (Dierk Lange, Bawaro, W et Bakindo, 1990, pp.465-466). Le lac Tchad avec son écosystème était un pôle d'attraction de peuplements de différentes cultures qui se sédentarisait depuis des temps immémoriaux (Idem, 1990, P.466). Il dispose d'une richesse inouïe en sites historique, paléontologique et archéologique qui mérite d'être valorisée, protégée et conservée.

La valorisation de ce patrimoine séculaire est un socle de développement touristique et d'une éducation pérenne pour la génération future. Alors que constate-t-on ? Très peu de ces sites sont exploités mais la plus part est abandonnée par les autorités en charge laissant libre cours aux pillages, à la dégradation tant anthropique que naturelle. Or, ces sites constituent un patrimoine culturel national et devraient faire l'objet d'une attention particulière de l'Etat tchadien et des institutions en charge.

Le problème que nous voulons poser est celui de la méconnaissance des sites historique, paléontologique et archéologique ; mais aussi de la non valorisation, la non protection et la non conservation des sites : patrimoine qu'on peut léguer à la postérité future.

Le patrimoine est non seulement un legs mais une identité, une icône, ou une culture qui peut unir le peuple ou de ce patrimoine tout le peuple peut se sentir concerner. Pour que ces sites jouent un rôle dans la formation et la valorisation de la culture, l'Etat et les institutions en charge du patrimoine doivent penser à la formation des promoteurs mais aussi les doter d'un système de valeur, de normes et des moyens de contrôle de ce patrimoine.

Ainsi donc, l'apport des techniciens et des spécialistes en histoire, en paléontologie et en archéologie peut apporter des résultats escomptés. L'objectif que nous visons est de montrer que le Tchad est riche en patrimoine, vecteur d'un développement (<https://www.iesa.fr>), d'un flux touristique et d'un moyen de diffusion et d'éducation de la postérité pour une cohésion social (idem, <https://www.iesa.fr>), Ainsi donc, la valorisation du patrimoine s'inscrit dans une vision stratégique de développement du secteur touristique qui demeure l'une des activités les plus importantes dans une économie (Zineif Raif et Mounir Zouiten, 2021, p.87).

1/Méthodologie

Le travail que nous présentons est le fruit des recherches menées dans la basse vallée du Chari et du Logone, l'extension du projet pipeline Tchad/Cameroun, les observations faites sur les ruines du royaume du Ouaddaï, du canton Mandjaffa et le palais du Gong de Léré, etc. Notre démarche en vue de rédiger cet article est sélective et qualitative. Pour recueillir des informations inhérentes à ce thème, les questions orientées ont été posées à des personnes riveraines de ces sites mais aussi à des gardiens des sites, des instituteurs qui travaillent dans ces zones. Ces individus ont été choisis conformément à leur statut socioprofessionnel, de leur aptitude à répondre à la question adressée mais aussi des observations faites directement sur lesdits sites. Il s'agit des sites l'aire sao de Ali Garga, de Onoko, de Balagnêrê, des sites métallurgiques de Bédia, de Bodjamamar, de Béssey Lar, du palais de Ngar Madjaffa, du Gong de Léré, des ruines du palis de Ouara, etc. La méthode d'approche mise en œuvre pour la sélection des personnes enquêtées a été l'échantillonnage.

Des enquêtés ont été consultés en groupe ou individuellement. Pour leur adresser des questions, nous avons utilisé une grille qui a été élaborée précédemment. Ce guide était conçu de telle sorte qui prenait en compte toutes les questions liées aux sites. Outil et technique de collecte des données, la grille d'enquête a permis de

recenser les problèmes nécessaires. Aussi, certaines données sont constituées des résultats des lectures faites dans les documents.

Après le traitement des données collectées sur les différents sites, les résultats issus des analyses de ces données montrent que le Tchad dispose d'une diversité des sites archéologique et historique mais qui sont en grande partie non valorisés, non conservés et non protégés.

I : Résultats.

Le thème intitulé : Patrimoine culturel, vecteur d'un développement : le cas du Tchad ne saurait illustrer notre démarche sans que les concepts patrimoine culturel, et vecteur d'un développement ne soient préalablement définis.

La compréhension et la définition du mot patrimoine varie selon les spécialistes. Diversement défini, le patrimoine est une notion complexe qui a évolué au cours du temps. Il est un ensemble de biens et savoirs représentatifs de valeurs, qui font l'objet d'une reconnaissance, d'une préservation et dont la finalité est la transmission aux générations futures (<http://dspace.univ-themcen.dz/PDF>, p.7). Si ce bien dont la finalité est la transmission à la jeunesse à venir, d'autres définitions viennent s'ajouter à celle susmentionnée afin de clarifier en quoi consiste le patrimoine. Selon Salma Trabelsi, le patrimoine est défini comme :

les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leurs sont associés, que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (Salma Trabelsi, 2017, p, 18)

Ce qui veut dire que le patrimoine est une chose commune à un groupe de personnes qui la préserve particulièrement. A ce niveau, le concept du patrimoine renvoie à l'origine, à un « bien d'héritage » qui serait légué par les parents mâle et femelle à leurs progénitures (chapitre I : Evolution de la notion du patrimoine et de la notion du tourisme, p.6) Partageant le même point de

vues, Françoise CHOAY définit le patrimoine comme étant : « un bien, l'héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain (Françoise C, 2007, p, 9). Toutes ces définitions s'accordent à dire la même chose en ce sens que le patrimoine est considéré comme un bien et un héritage commun à une collectivité ou à un groupe de personnes. C'est notamment le cas de nos différents sites archéologique et historique légués par nos ascendants et qui nous appartiennent tous.

En revanche, il y a plusieurs patrimoines mais nous préférons nous limiter à deux catégories : il s'agit du patrimoine culturel et patrimoine matériel et immatériel.

Le patrimoine dans son premier sens découle du terme latin "Patrimonium" qui signifie un bien légué par un père (Gombault, Anne 2009, p.4). Le patrimoine culturel en revanche est défini comme : « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leurs sont associés, que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (Salma Trabelsi, 2017, p, 18). Si le patrimoine culturel est défini comme toute œuvre humaine ou toute la communauté se reconnaisse, le patrimoine matériel et immatériel par contre est défini selon le même auteur comme : « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation en milieu évolutif » (Salma Trabelsi, 2017, p, 19). Ainsi défini, le patrimoine dans ces termes très souvent employés, ces termes nous renvoient à nos sites d'habitats, nos sites métallurgiques et à des ruines des palais royaux qui font partie d'ailleurs de l'histoire précoloniale du Tchad.

Or ces sites ou patrimoine culturel spécifiques méritent une attention particulière de différents acteurs car ils sont à même capables de générer des ressources. C'est en ce sens que le patrimoine peut être considéré comme vecteur d'un

développement. Alors comment un patrimoine peut-il propulser un développement ? Un patrimoine peut propulser le développement s'il est mis en valeur ; alors immédiatement il est rentable. Ainsi donc « la mise en valeur du patrimoine se compose de la conservation et d'animation dont le but est d'attirer les touristes par la construction des réseaux et les circuits (François H, Hirczak, M, 2006, p, 157).

Pour que nos sites archéologiques, les ruines de nos palais royaux puissent booster notre économie, il faudrait que les acteurs concernés se mettent d'accord pour réfléchir et prendre des décisions appropriées. C'est dans cette optique que Benyoucef note que : « l'implication économique du patrimoine s'impose comme un défi, afin que le patrimoine puisse créer richesse, offrir des ressources et générer une valeur ajoutée pour l'économie sociale » (Benyoucef, B, 2008, p, 5). Pour cet auteur, l'entretien, la préservation et la protection des sites archéologique et historique est un moyen par lequel l'Etat peut créer de devises supplémentaires pour propulser son développement.

Jetant ainsi la base théorique du patrimoine et de son attrait pour booster un développement, essayons de faire recours aux différents sites que regorge notre pays. Ces sites existent dans toutes les régions du Tchad mais qui ne sont pas valorisés et protégés. Quelquefois ils font, purement et simplement, l'objet des destructions lorsqu'ils se trouvent dans les périmètres urbains ou sur les berges des fleuves. C'est notamment le cas des buttes anthropiques, les sites métallurgiques et certains palais des anciennes capitales historiques et certaines chefferies traditionnelles actuelles.

1. Les sites sao de la basse vallée du Chari

La basse vallée du Chari et du Logone est une zone de transition entre le peuple sao et les pré-baguirmiens (Chapelle, Jean, 1992, p 20). C'est aussi une zone historique car elle a abrité la capitale du royaume du baguirmi. Non seulement siège de l'ancienne

capitale historique, elle est aussi le siège de la capitale politique qui devient un pôle d'attraction de nombreux peuplements à culture variable. Siège d'un royaume et la capitale politique qui fait la jonction entre le nord et le sud, elle a été le théâtre de nombreux combats hégémoniques entre les grands royaumes précoloniaux mais aussi du conquérant Rabah venu du Darfour.

De nos jours, elle regorge des témoins du passé qui sont entre autres les buttes anthropiques, les remparts défensifs et les ruines des palais royaux. Ces vestiges ou témoins sont des legs patrimoniaux dont les anciens ont laissé à la génération future. Ils méritent une attention particulière car ils sont révélateurs de l'histoire du pays mais malheureusement ils sont délaissés. Or préserver un centre ancien ou un site archéologique, c'est alors préserver l'identité d'un lieu, l'identité de la population qui y vit. Pour illustration, nous prendrons le cas des sites d'habitats, des sites métallurgiques et de quelques ruines des palais royaux comme exemple.

1.1 : Le site de Ali-Garga

Ali-Garga est un site d'habitat de plein air (11°, 43' N ; 15°, 19' E) situé dans la Sous-préfecture de Mandalia région du Chari-Baguirmi. Il se trouve entre les villages Darda au Sud et Ali-Garga au Nord.

C'est un site de forme hémisphérique dont la hauteur est à environ 05 mètres au-dessus de la plaine qui l'entoure. Sa superficie est d'environ 100 à 150 mètres de diamètre.

La butte de Ali-Garga I est très riche en vestiges archéologiques comme celles de Djalali et Kudubé. En surface, on peut lire une mosaïque d'activités dont les éléments caractéristiques sont : des tessons de poterie, des vases enfouis, des scories, des broyeurs, des fragments de meule mais aussi avoir des renseignements sur les structures funéraires et le régime alimentaire notamment : les ossements de poissons, d'animaux, etc.

Malheureusement, ce site est laissé à la merci d'un individu qui le profane à sa guise à la manière des antiquaires sur le site de Pompéi en Rome (Robert Étienne, 2009, p.1). Les photos n° 1 et 2 ci-dessous montrent la profanation en 2012 et 2020. En 2012, l'intéressé avait fait venir les Chinois sondés la butte et en 2020, ils sont revenus raser complètement la butte. (Entretien avec les habitants en 2012 et récemment en 2021 à Ali-Garga).

Planche n° 1 : Butte de Ali-Garga 1 Profanée. Butte de Ali-Garga 1 en 2020



Cliché : PONARI Nembonde du 12/10/2012

1.2 : Le site de Onoko

Onoko est un chef-lieu du village qui se trouve sur la rive droite du Chari. Précédemment habité par les Massa et Mousgoum, ceux-ci ont quitté les lieux à l'arrivée des nouveaux maîtres (Baguirmiens) qui ont pris leur place.

Onoko est constitué de deux buttes d'habitat. Elles épousent une forme ovale. Toutes les deux sont localisées à environ 15 mètres de la berge du fleuve Chari. Leurs coordonnées géographiques sont les suivantes : butte n° 1 : 10° 54' 81.0' N ; 15° 37' 99.7' E et la Butte N°2 : 10° 54' 80.7' N ; 15° 37. 99' E.

Ces buttes sont entourées d'un pan de mur en brique cuite qui selon nos enquêtés : « entourait uniquement le Mbang et ses notables ¹ » En plus de la tranchée défensive, se trouve à l'intérieur un petit mur en brique cuite qui séparait la cour du Mbang de ses sujets. En dehors de ce mur, on observe au côté nord, un autre mur défensif

¹ Entretien du 18/07/2012 avec M. Limane Djibia

creusé dans le sol et long d'environ plus d'un km. Il forme une ceinture autour du village. Les deux extrémités se jettent dans le fleuve.

Selon sa disposition, le creux est orienté à l'extérieur et la terre amassée à l'intérieur. Ces vestiges d'habitat traditionnel et défensif sont laissés pour compte à la merci des pilliers. Ils subissent la dégradation pluviale et s'érodent d'années en années sans que ni l'Etat, ni les institutions ne leurs viennent au secours. Pourtant, ces sites sont porteurs de l'histoire de la chefferie ancienne, des bâtis, des structures défensives mais aussi de l'histoire hégémonique dont les vestiges en sont révélateurs.

Planche n° 2 : buttes de Onoko 1 et 2



Cliché : Ponari Nembondé du 18/07/2012

1.3 : Le site de Balagnêrê

Balagnêrê est un village éponyme qui donne son nom à la butte. Elle est située sur la rive droite du Chari (10°.50' N. 15°.44' E). Limitée au Nord par Bram, au Sud par le Chari, à l'Est par Mondo et à l'Ouest par Onoko Barma. Le site est du faciès sao mais qui serait anciennement occupé par les pré-baguirmiens avant l'implantation des Barma dans la région. Les vestiges remarquables dans cette localité sont les jarres sur le talus de la berge du Chari, les ossements humain et faunique, les différentes structures architecturales dues à l'arrivée de nombreuses peuplades dans la région.

D'une forme hémisphérique, ce sont des buttes hautes d'environ 03 à 04 m. Leur longueur peut varier entre 150 à 200 m les deux.

Elles sont pour le moment épargnées de l'action d'érosion car le fleuve se trouve à 16 m pour la première et de 30 m pour la seconde. Nous déplorons surtout l'action anthropique due au labour de ses environs. Aussi, elle a subi un pillage par les Missionnaires religieux ayant séjourné dans le village.

Ces butes portent en surface des tessons de poterie, des fragments de vases, des lissoirs, des ossements de poissons, etc., qui sont exposés à qui veut les prendre.

Photo n°1 : butte de Balagnêrê érodée par le Chari



Cliché : PONARI Nembondé du 22/07/2012

2. Les sites métallurgiques

Au sud du Tchad, de nombreux centres de productions de la métallurgie ancienne sont observés un peu partout dans certains villages. Ce sont des travaux qui ont eu lieu depuis des siècles et qui permettent de retracer l'histoire ancienne des populations qui les ont produites. La richesse archéologique de ces travaux met en valeur un patrimoine immatériel et matériel non négligeables. Cependant ces sites, en dépit de leur identification grâce au passage du projet pétrole, restent abandonnés sans protection et sans valorisation jusqu'à nos jours. Or la conservation, la protection

et la valorisation de ces sites peuvent contribuer au développement culturel, touristique et économique de ce pays.

2.1 : Le site métallurgique de Bodjamamar

Bodjamamar est un village situé à côté de village Bardira appelé Badila par les Pétroliers. Il abrite un important site de la fonte métallurgique situé au Sud-ouest. Lors de nos consultations auprès de la population de la zone affectée par l'extension du bassin de Doba, ce site a été mis au jour le 12/12/2004. Nous avons été conduits dans ce site qui comprend plus d'un hectare de fourneaux par nos guides². Vous les verrez en arrière-plan de la photo. Ce sont des pans de fourneaux servant à fondre la matière première en produits finis. Les coordonnées en UTM sont les suivantes : N : 30 58 21 / E : 92 46 62 ; N : 30 58 87 / 92 46 87, etc.

Un rapport a été élaboré puis envoyé aux autorités compétentes pour la protection et la valorisation de ces fourneaux mais rien n'a été fait jusqu'à nos jours.

Planche n°3 : Pans de fourneaux de fonte de Bodjamamar



Cliché : Ponari Nembondé du 12/12/2004

2.2 : Le site métallurgique de Béssey Lar

« Bessey Lar » est un chef-lieu de canton. Les coordonnées géographiques sont E 08°93.861' / N 16°05.564'. Il est situé entre deux autres grands cantons dont Balkabra au Sud et Bao au Nord. Sa population est composée essentiellement que des Ngambaye.

² Mbaibelyoel Mathias, âgé de 50 ans cultivateur au village Bodjamamar ; Bétoudji Martin, âgé de 45 ans, cultivateur au village Bodjamamar .

Bessey Lar littéralement signifie, « village riche en fer » dont le Lar est un éponyme qui donne son nom au village. C'est un village riche en mine de fer, lequel a attiré les producteurs locaux du fer dans ce village. Partout dans les champs et derrières les cases, on observe les scories, les zones de déjection, les fourneaux distribués çà et là. De la même manière qu'à Bodjamamar, le champ de fourneaux de Bessey Lar mérite une protection du Ministère en charge car ce sont des sites dont leur présence peut faire école.

Photo n° 2 : pan de fourneau de fonte de Bessey Lar



Cliché : PONARI Nembondé le 12/12/2004

2.3 : Le site métallurgique de Bédia

Bédia est un village laka situé sur la grande route qui va de Komé à Mbaimboukoum. Il abrite des restes de fourneaux qui servaient à la fonte du minerai. En dehors du fourneau, on y trouve des tas de crassiers qui s'amoncellent tout autour, faisant office d'une zone de déjection. Découvert le 28 Avril 1999 lors de la prospection préliminaire à la construction de l'oléoduc, il a été fouillé en Octobre 2002 et en Avril 2003 par une équipe des enseignants et étudiants de l'université de Ndjamena. Malgré les travaux préventifs de sauvetage, ce site à l'image des autres est laissé pour compte.

3. Les palais royaux

3.1 : Le palais de l'ancienne capitale historique de Ouara ;

Ouara est la capitale du Ouaddaï de 1635 à 1870. Situé à 60 km au Nord-ouest de la capitale actuelle Abéché, dans l'Est du Tchad. La ville fut abandonnée lorsque ses puits se sont asséchés au 19ème siècle, suite à une longue sécheresse. Situé entre les collines, il en reste les ruines du palais, une mosquée et des pans de murailles ([Https://annadjib.wordpress.com](https://annadjib.wordpress.com)).

Ouara était une cité décrite par le voyageur tunisien Mohamed Ibn Umar comme une ville riche entourée par des montagnes. Le palais en briques cuites était construit au XVIe siècle sous le règne d'Abdel-Kerim Ibn Djamé, le premier souverain du royaume. Le palais était entouré d'un mur était composé de plusieurs bâtiments. Il comprend une résidence conseil et des audiences, ainsi que les appartements réservés à ses différentes épouses et concubines. Une mosquée a été également construite en briques cuites. Haut de 8 m, le mur du palais avait une épaisseur d'un mètre ([Https://annadjib.wordpress.com](https://annadjib.wordpress.com)).

Photo n° 3 : Ruines du palais de Ouara



Source photo ANNADJIB du 18/11/2015

3.2 : Le palais de Gong de Léré

Situé au Sud-ouest du Mayo Kebbi, Léré est une ancienne chefferie précoloniale dont son histoire est enseignée dans les collèges, lycées et dans les Universités au Tchad. Le Roi ou le « Gong » vit dans un palais localement appelé le « Yang-Gong », qui ressemble aux quatre concessions ou « Pitchelé » avec de nombreuses habitations de forme ovale (Fascicule de cours rédigé par Passang Madi, p.44). C'est un « Yang-Gong » sorte d'une cité traditionnelle architecturale qui relève d'un savoir-faire endogène (N 09°39'25.4" : E 014°13'34.3").

Reflète d'une civilisation, d'une identité communautaire et symbole d'une chefferie, ce palais peut attirer le tourisme puis induire les devises étrangères tant pour la localité que pour le pays tout entier. Mais que constate-t-on ? Ces palais présentement vêtus par le poids de la durée risqueraient de s'écrouler comme c'est le cas de celui de Oaura, de Madjaffa, etc. Or les palais royaux sont un ensemble constitué de bâtis et d'espace hiérarchisés destinés à certaines pratiques et cérémonies royales. A ce titre, ils sont un patrimoine royal et par extension un patrimoine communautaire et méritent préservation, restauration et valorisation.

Planche n° 4 : deux façades du palais de Gong de Léré



Source : Jérémie DANBAIBE 19/04/2013

3. 3 : Le Palais du Ngar Mandjaffa

Situé sur la rive droite du Chari à environ 35 km de Guelendeng, le canton Mandjaffa³ relève du ressort territorial du département de Massenya, ancienne capitale historique du Baguirmi. Ses coordonnées géographiques sont : N11°.10 ; E15°.24. Il est limité au Nord par Mandalia, au Sud par Balagnêrê, à l'Ouest par le Chari et à l'Est par Onoko. Ancien village appelé «Maï Pâ», terme Barma qui signifie «je m'en fuis vers le fleuve». Ce terme qui rappelle ainsi la période de trouble qu'avaient vécue les Baguirmiens depuis Boum Massenya et qui ont préféré quitter pour se réfugier sur les rivages.

En plus de nombreux vestiges archéologiques qu'il recèle, Mandjaffa est un chef-lieu de canton où réside le « Ngar » terme en Barma qui est l'équivalent du Chef de canton ; se dresse un imposant palais en terre battue, fait des maisons en étages appelées «Gussur⁴). Ce palais dans lequel vit encore le chef, subit la même destruction naturelle à l'image des habitats de l'aire saô. Selon le « Ngar », cinq (5) de ces bâtiments sont déjà tombées dans l'eau. Ces palais qui datent du temps précolonial ne sont-ils pas à l'image des palais royaux d'Abomey qui bénéficient d'une protection juridique par le plan directeur d'urbanisation qui prévoit des dispositions spécifiques pour protéger le tissu traditionnel qui caractérise ce site (SALMA Trabelsi, 2017, p, 21). Le Tchad en plus de ses textes qui régissent les sites historique, archéologique, paléontologique, etc, est signataire de nombreux traités de l'UNESCO sur la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel mais qui ne les traduit pas dans les actes (Chapelle Jean, 1992, p .20).

³ Mandjaffa chef-lieu du canton est différent de Mandjaffa village, actuellement entré dans le périmètre urbain de la Capitale. Le nom fut attribué à ce village en souvenir car les habitants actuels avaient fui les exactions de Mbang Hadji et du conquérant Rabah.

⁴Gusur, terme arabe local qui signifie étage

Du point de vue formation, on constate une absence totale dans la formation des personnes qui peuvent faire la promotion de ce secteur.

Photo n° 5 : ruines du palais de Mandjaffa



Cliché : PONARI Nembondé/le 19/07/2012

4. Discussion

De tout ce qui précède, l'analyse qui ressort de ce travail montre que le Tchad, dans toutes ces régions, dispose d'un important patrimoine en archéologie qui est dans un état de ruine. Or le Tchad depuis les premières heures de son indépendance avait déjà élaboré une loi 14/60 du 2 Novembre 1960 réactualisée par une autre loi N°18/PR/2018 dont le but est la protection des monuments et des sites naturels, des sites et monuments de caractère préhistorique, archéologique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques ou ethnographiques et le règlement des fouilles. (Chapelle, Jean, 1992, p, 20). En plus de cela, le Tchad est signataire de plusieurs traités des Nations unies et de l'UNESCO sur la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. En dépit de ces textes, les pratiques n'accompagnent pas la théorie. C'est pourquoi, les différents sites d'habitats de Ali-Garga, de Onoko,

de Balagnêrê, les sites métallurgiques de Bessey Lar, de Bodjamamar, de Bédia, les palais royaux de Ouara, de Gong de Léré et de Madjaffa, etc, subissent les menaces anthropique et naturel. Ils n'ont pas été protégés moins encore non valorisés.

Certains de ces sites ont été identifiés par des archéologues, d'autres n'ont même pas été inventoriés et subissent quotidiennement la dégradation de toute nature. Pourtant ces sites sont la mémoire de nos ascendants. Non seulement qu'ils sont la mémoire mais c'est tout une histoire, une identité et un savoir-faire d'une population. C'est dans ce sens que Paolo Gentiloni, Ministre Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale déclare que :

Le patrimoine culturel est un reflet de l'histoire de l'humanité, de la civilisation, de la coexistence de différents peuples et de leurs modes de vie. Sa protection est une responsabilité partagée par l'ensemble de la communauté internationale, dans l'intérêt des générations futures (ONU, 2016, p, 2).

Dans le même sillage que l'auteur précédent, le patrimoine peut être désigné comme l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation en milieu évolutif (SALMA Trabelsi, 2016, p. 19). C'est notamment le cas de la découverte de Toumaï. Cet australopithèque qui a fait du Tchad «le berceau de l'humanité » est sorti des entrailles du sol tchadien. Grâce à cette découverte, le Tchad est inscrit sur la liste du patrimoine mondiale. Cela est déjà suffisant pour faire lever une prise de conscience dans la protection, la sauvegarde, la valorisation et l'encadrement des cadres pour la promotion de ce secteur. Dans ce cas, si le patrimoine peut être considéré comme une identité, il peut aussi créer un sentiment de cohésion et du vivre ensemble. Réunificateur, le patrimoine a une autre dimension d'éducation. En tant que vestiges légués par les anciens, il est une source intarissable d'histoire où la jeunesse peut puiser les informations.

En plus de ses dimensions : identitaire, culturelle et de la cohésion sociale, la valorisation du patrimoine peut engranger des devises étrangères à la nation, à toute une collectivité locale comme l'a reconnu Ballet : « le patrimoine sur le plan national, peut être un facteur d'attractivité (...) car il est un support de création de richesse au travers d'activités économiques touristiques » (Ballet, 2001, p.29). Selon l'auteur, si les sites d'un pays ou d'une collectivité régionale sont sauvegardés, protégés et valorisés, ils peuvent contribuer au développement d'un pays car ils attirent les touristes. Ainsi la présence des touristes dans une localité induit encore d'autres activités dont les retombées ne sont plus à démontrer.

C'est pourquoi, les différents sites historique, archéologique, paléontologique, etc., du Tchad nécessitent une bonne prise en charge par la protection, la sauvegarde et la valorisation.

Cette prise en charge ne peut avoir un impact si l'Etat met en place une politique qui consiste à former les cadres pour un suivi et une sensibilisation auprès des populations concernées. C'est seulement dans ce sens qu'il peut constituer un vecteur de développement économique. A ce sujet Jean Marie Breton déclare que :

l'intérêt que peut représenter le tourisme culturel pour le développement économique (...) est que « les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques mais aussi en termes d'emplois induits ou de développement économique local (Jeudy, P.H, 1990, p.54).

Conclusion

Le Tchad est l'un des pays de l'Afrique centrale qui a une immense richesse en patrimoine. Malgré la loi N°18/PR/2018 du 19 Janvier 2019 portant protection et de nombreux traités internationaux dont il est signataire, les différents sites qui constituent le patrimoine culturel de ce pays est en périls. En dehors

du « Lac Ouniaga » et du « Sahelanthropus tchadensis » inscrits sur la liste du patrimoine mondial, d'autres sites n'ont pas bénéficié d'une sauvegarde et d'une protection des services de l'Etat en charge. Or les patrimoines protégés et valorisés ont plusieurs dimensions qui sont entre autres, l'éducation de la jeunesse, l'attractivité des touristes, valeur ajoutée en devises étrangères, induction des circuits commerciaux, boostant ainsi un développement durable.

Une autre dimension et non la moindre est le sentiment d'appartenance à un patrimoine que peut susciter la notion du patriotisme. Etant un bien commun et un legs laissé à une famille, une communauté, le patrimoine incarne une identité ou un bien en commun ou tout le monde adhère. Ce ressenti crée entre cette communauté une cohésion et le bon vivre grâce à cette appartenance. Enfin, puisque la «culture unit les hommes et ouvre les esprits, il est opportun de se mettre à l'école du civisme pour rendre harmonieux et prospère le pays autour des valeurs culturelles véhiculées par les monuments et sites historiques » (PONARI, N, 2019, p, 180).

Bibliographie

BENYOUCEF, B, 2008. *Le patrimoine au cœur du tourisme culturel*. Colloque International " Tourisme oasien formes, acteurs et enjeux", Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc), Faculté Polydisciplinaire de Ouarzazate. 23-25, Octobre 2008, Ouarzazate, Maroc, Url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00790476/document> mis [en ligne], le 20 Février 2013, consulté le 29/09/2021.

BERDUCOU, M-C, 1990. *La conservation en Archéologie. Méthodes et pratique de la conservation-restauration des vestiges archéologiques*, Paris, éd, Masson, 461 P.

BRAHIM El Fasskaoui et Andreas Kagermeir (éds), 2014. *Patrimoine et Tourisme culturel au Maroc*. Actes du 9^e colloque maroco-allemand Meknès 2014, éds, Publication de la Faculté des

Lettres et des Sciences Humaines, Université Moulay Ismaël, Série Actes de colloque 43, du 7 au 9 Avril 2014.

CHAPELLE, J, 1992. *Les Arts sao*, Paris, éd, Delroisse, 27.P.

Di Méo Guy, 2007. *Processus de territorialité et construction des territoires*. Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut, France, pp.87-109.Disponible sur URL : halshs-00281934.<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934>, mis [en ligne], le 26 Mai 2008.

DIERK Lange, en collaboration avec BARKINDO B.W, 1990. La région du Tchad en tant que carrefour, in *Histoire générale de l'Afrique III. L'Afrique du VII^e au XI^e siècle*, Vol, .3, Chap.15, Paris, UNESCO, 935 P.

François H, Hirczak, M, 2006, « *Territoire et Patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ressources* » Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°5, pp.683-700.

Françoise C, 2007. *L'allégorie du patrimoine*, édition du Seuil, 1992, 1996, 1999, nouvelle édition revue et corrigée (actualisée en 2009), p.9.

Gombault, Anne 2009, chapitre 6, introduction : *le marketing du patrimoine culturel*, ouvrage *Marketing de l'art et de la culture*, Edition, DUNOD, Paris, Dominique BOURGEON-RENAULT, coordinatrice de l'ouvrage, 90.P.

Jeudy P.H., 1990. *Patrimoines en folie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 297 P.

ONU, 2016. *Protéger le Patrimoine culturel. Un impératif pour l'humanité*, Nations Unies, 22 Septembre 2016, 24.P.

PASSANG Madi, *le Lamidat Peul de Binder*, Fascicule de cours, 69.P

PONARI Nembondé, 2019. « Les enjeux des patrimoines culturels en périls au Tchad : cas de N'Djaména et Moundou », in *les*

Annales de l'Université de Moundou. Série A- Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Vol.5(1), Jan. 2019 ISSN, 219. P.

PONARI, Nembondé, 2007. *Etude archéologique des implantations humaines de la rive droite du Chari en République du Tchad.* Mémoire de DEA en archéologie, Université de Yaoundé I (Cameroun), 13 Août, 136 P.

République du Tchad, 2019. Loi N°18/PR/2018, Portant Protection du Patrimoine Culturel, Assemblée Nationale, 21.P.

ROBERT Étienne, 2009. *La découverte de Pompéi*, Paris, édition, Clio, 6.P.

SALMA Trabelsi, 2016. *Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des ONG : cas du sud-tunisien.* Sciences de l'information et de la communication/ Université Cote d'Azur, Français, 306.P, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01485206> mis en [en ligne], le 8 Mars 2017 et consulté le 23 Septembre 2021.

THIERY Tillet, 1983. *Le paléolithique du Bassin Tchadien Septentrional* (Niger-Tchad), Paris, éd, CNRS, 311.P.

Zineif Raif et Mounir Zouiten, 2021. *Attractivité touristique et développement durable : la place du Patrimoine Culturel dans l'essor des territoires : Approches théoriques.* International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Menagement and Economics- IJAFAME, ISSN: 2658-8455, Vol, 2blssue 4 (July 2021), 90.P.

<http://dspace.univ-tlemcen.dz/bitstream/1112/4633/3/CHAPITRE%20I.pdf> [en ligne], généré le 14 sept 2021

<https://annadjib.wordpress.com/2015/11/18/tchad-du-royaume-du-ouaddai/>

<https://www.iesa.fr>

<http://www.elwatan.com>

<https://www.google.com/>